



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21-CMP11

SÉGOLÈNE ROYAL
PRÉSIDENTE DE LA COP21

RAPPORT FEMMES ET CLIMAT



Novembre 2016

Avant-propos

En tant que Présidente de la COP21, Ségolène Royal a souhaité apporter une impulsion politique à trois enjeux prioritaires pour l'action climatique.

En avril 2016, elle a pris l'initiative de lancer la préparation de trois rapports distincts : sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, sur la sécurité et le climat, et enfin, sur les femmes et le climat.

Ces rapports ont été élaborés dans un esprit de concertation et de recherche de synergies avec les travaux déjà menés sur ces questions. En préparation du présent rapport sur le genre, une réunion de travail a rassemblé en avril 2016 les acteurs engagés sur la question : le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, l'ONG *Women in Europe for a common future* (WECF), les ONG *Care*, *Enda Europe* et *Adéquations* au titre de la plateforme française genre et développement, l'OCDE.

Le 20 avril 2016, à New York, la présidente de la COP21 a contribué à un Panel de haut niveau sur les femmes lors du forum L'Afrique que nous voulons, organisé par l'Union africaine en marge de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris. Elle y a annoncé six propositions concrètes pour promouvoir l'égalité des genres dans nos politiques de lutte contre le dérèglement climatique. Ces propositions sont reprises, étayées et complétées dans le présent rapport.

SOMMAIRE

1. De la COP21 à la COP22

2. Pourquoi l'enjeu du genre est-il décisif ?

- A. Des inégalités accrues par le changement climatique
- B. Une combativité éprouvée
- C. L'efficacité des politiques genrées
- D. La convergence des agendas internationaux
- E. Des moyens qui restent insuffisants

3. Le genre dans les négociations internationales sur le climat : une sensibilisation et une mobilisation accrues depuis quelques années

- A. Avant la COP21
- B. Depuis la COP21

4. Le genre dans les NDC et dans l'Accord de Paris

- A. Les contributions nationales
- B. L'Accord de Paris

5. Les pistes d'action proposées par Ségolène Royal, Présidente de la COP21

- 6 axes - 25 propositions
 1. Atténuer les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter et transférer les technologies
 2. Financer l'action
 3. Poursuivre la recherche et évaluer l'action mise en œuvre
 4. Adopter un second programme de travail sous l'égide de la CCNUCC
 5. Intégrer une approche genre au sein de l'Agenda de l'action avant 2020
 6. Renforcer la sensibilisation

ANNEXE - Le changement climatique et les inégalités de genre : qu'en disent les scientifiques ?

1. De la COP21 à la COP22

- L'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015. Sa signature par plus de 170 pays le 22 avril dernier montre que l'engagement des États pour la lutte contre le changement climatique reste entier. **Forts de cet élan, nous devons bâtir sur cette mobilisation politique et accélérer notre action collective.**
- Sans attendre l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2020, il nous faut dès maintenant nous engager sur la voie d'une économie bas-carbone et renforcer la résilience des populations comme des territoires. Ce défi est à la fois politique, économique, environnemental et social. **L'égalité de genre est l'un des atouts majeurs de toute politique de lutte contre le réchauffement climatique.**
- Il en va du **respect des droits des femmes, de leur autonomisation comme de l'efficacité des politiques climat déployées par tous les acteurs, à toutes les échelles de territoire.**
- Malgré une sensibilisation qui va croissant depuis quelques années, **l'égalité de genre n'est encore que trop rarement une réalité.** Les dérèglements climatiques accentuent les inégalités alors même que les femmes devraient être davantage mobilisées pour construire ce cercle vertueux du développement durable.
- Dans cette logique, ce rapport est une **initiative volontaire de la présidente de la COP 21 pour proposer des pistes d'action** à intégrer dans nos efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation, mais aussi de financement, de transfert de technologies et de renforcement de capacité.
- Le rapport s'appuie sur les réflexions et les débats de nombreux acteurs de la société civile et d'États engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Présenté entre la COP21 et la COP22, il mettra en lumière cet enjeu décisif du développement durable pour **conduire à des décisions rapides, comme notamment la reconduction d'un programme de travail de la Convention Climat sur le genre lors de la COP22.**

2. Pourquoi l'enjeu du genre est-il décisif ?

A. Des inégalités accrues par le changement climatique

- Les femmes sont en première ligne face aux impacts du changement climatique. Si toute l'humanité est menacée, les populations pauvres sont les plus vulnérables face aux effets du dérèglement. Or, **les femmes constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes qui ont un revenu inférieur à un dollar par jour**¹. Elles sont les premières touchées.
- En 2014, le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) établit clairement que **les inégalités de genre existantes sont accrues par les risques liés au climat**². Le dérèglement climatique agit en effet comme un multiplicateur de contraintes quotidiennes pour les femmes.
 - Dans de nombreuses régions, c'est à elles qu'incombe la tâche de fournir vivres, eau et combustible à leur famille. Les effets du dérèglement sur la fertilité des sols, sur les ressources en eau, et donc sur la sécurité alimentaire des populations des pays en développement, exercent une pression plus forte sur les femmes. Ces contraintes supplémentaires provoquent une surcharge de travail pour les ménages, qui aboutit souvent à une déscolarisation précoce des jeunes filles. Sécheresses, désertification, inondations sont aussi autant de menaces sur les activités agricoles dont les femmes ont majoritairement la charge, elles qui produisent dans certains pays jusqu'à 80 % de l'alimentation.
 - Dans le monde, l'agriculteur est d'abord une agricultrice dont le pouvoir économique est limité par un moindre accès à la propriété foncière et par un moindre accès aux prêts bancaires.

Le changement climatique produit des impacts genrésⁱ sur la répartition des rôles sociaux, les risques professionnels, mais aussi la vulnérabilité et la mortalité liées aux risques climatiques.

B. Une combativité éprouvée

- Sur le terrain, les femmes, en dépit des discriminations qui les fragilisent, sont souvent combatives, inventives, créatives, allant

¹ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Égalité des genres et développement, 2012

² Olsson, L., M. Opondo, P. Tschakert, A. Agrawal, S.H. Eriksen, S. Ma, L.N. Perch, and S.A. Zakieldeem, 2014:

Livelihoods and poverty. In: *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*

chercher au plus profond d'elles-mêmes des sursauts de vie, en priorité pour leur famille et leurs communautés.

- Vandana Shiva, directrice de la Fondation de la Recherche pour la science, les technologies et les ressources naturelles, fondatrice du mouvement Navdanya, défend, d'expérience, le rôle déterminant des femmes dans les mobilisations écologiques, climatiques et sociales, reconnaissant que celles-ci appartiennent davantage à l'économie de l'empathie et de la sauvegarde qu'à celle de la prédation et de la domination. Elle s'appuie sur de nombreux exemples, comme celui de femmes indiennes vivant en pleine forêt, illettrées et méprisées, qui ont lancé le mouvement Chipko contre l'abattage des arbres, en enlaçant leurs troncs pour les protéger.

C. L'efficacité des politiques genrées

- Les études montrent que prendre en compte le genre dans les politiques de développement, de transports, de gestion durable des forêts, de l'eau, des énergies renouvelables ou encore d'électrification rurale, en renforce l'impact et accroît les cobénéfices socio-économiques de ces politiques.
- **Agir pour les femmes et pour l'égalité, c'est accélérer la lutte contre le changement climatique.** Avoir des femmes en capacité de pouvoir et de prise de décision entraîne une mise en œuvre plus efficace et durable des stratégies liées, par exemple, à l'utilisation des ressources naturelles, à la croissance économique et au transfert de technologies³.
 - L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a montré que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles augmenteraient leur production agricole de 20 à 30 % et permettraient de nourrir 150 millions de personnes supplémentaires.
 - Les femmes sont également plus averses au risque dès lors qu'il s'agit d'avoir recours à des technologies qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la société⁴.

L'implication égale des femmes et des hommes, la mobilisation de tous les êtres humains sont indispensables pour lutter efficacement contre le changement climatique, construire un développement durable et faire progresser les Droits de l'hommeⁱⁱ.

³ GEF, 2014

⁴ United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women, UN Women, 2015

D. La convergence des agendas internationaux

- L'adoption, la même année 2015 :
 - du programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième conférence internationale sur le financement du développement,
 - des objectifs du développement durable,
 - de l'Accord de Paris sur le climatmarque une étape importante vers la convergence de ces enjeux de développement durable. **Le genre y est un objectif transversal.**

Les objectifs du développement durable proposent une approche intégrée du genre en la déclinant par objectif. Le cinquième objectif du développement durable y est dédié : il vise à parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomie de toutes les femmes et filles. Parmi les autres objectifs, le treizième consacré aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions contient une cible sur la promotion des mécanismes de renforcement des capacités pour se doter de moyens efficaces de planification et de gestion en mettant notamment l'accent sur les femmes.

- Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel **d'intégrer une approche genre dans toutes les politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et de ne pas cantonner le sujet à un secteur spécifique**. C'est l'esprit du préambule de l'Accord de Paris sur le climatⁱⁱⁱ.
- Cette approche constitue un tournant. Elle englobe l'ensemble des politiques et fait de **l'intégration du genre non plus une contrainte mais un moteur de la résilience et de la transition énergétique**. Loin de la construction des femmes comme victimes qui met l'accent sur leur vulnérabilité plutôt que sur leur pouvoir⁵, c'est une approche résolument tournée vers les solutions et vers le rôle moteur que jouent les femmes pour une société plus durable et plus juste.

⁵ MacGregor, 2010; Manzo, 2010; Arora-Jonsson, 2011

L'exemple du Plan national d'adaptation indonésien

Adopté en 2014, le plan indonésien met en œuvre cette approche transversale sur l'adaptation et l'égalité de genre. Huit ministères indonésiens sont impliqués. Il s'agit des ministères de la santé, des affaires sociales, de l'agriculture, du travail et de la migration, de l'environnement, des travaux publics, de la marine et de la pêche, et de l'autonomisation des femmes. En 2015, le ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance a développé des lignes directrices pour que les gouvernements locaux intègrent l'autonomisation des femmes dans les plans de résilience, les plans de développement à moyen terme et les budgets annuels. Cela signifie concrètement le développement d'indicateurs sensibles au genre pour évaluer le risque climatique, la prise en compte d'une approche genre dans la formulation des mesures d'adaptation, l'application d'une analyse genre dans la formulation des programmes de développement et l'intégration de postes dédiés au genre dans les budgets locaux pour l'adaptation.

Parmi les défis identifiés figurent la coordination entre agences de mise en œuvre, la perception des rôles et des opportunités offertes aux femmes face aux risques de vulnérabilité, l'accès aux financements, la formation locale, le suivi et l'évaluation des programmes et le manque de capacités des gouvernements locaux.

Source : Soumission de l'Indonésie sur le genre et le changement climatique, au Secrétariat de la Convention Climat, Mars 2016

<http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>

E. Des moyens qui restent insuffisants

- Un important travail de mesure des disparités et de production de données dans le champ des politiques climat, d'orientation des politiques publiques dans le cadre de la mise en œuvre des contributions nationales et d'une sensibilisation continue au plus haut niveau est aujourd'hui nécessaire. En parallèle, du côté du terrain, **l'obstacle majeur à un plus large déploiement des plans climat intégrant le genre est le manque d'accès aux financements**. Selon l'important rapport produit par l'IUCN et l'Alliance globale genre et climat « Roots for the future », **seuls 0,01 % des financements internationaux soutiennent des projets qui intègrent à la fois le climat et les droits des femmes en 2015**⁶.

⁶ *Roots for the Future*, IUCN, GGCA, 2015, p333,
<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2015-039.pdf>

3. Le genre dans les négociations internationales sur le climat : une sensibilisation et une mobilisation accrues depuis quelques années

A. Avant la COP21

- **Signée en 1992**, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est la seule des trois conventions de Rio à ne pas reconnaître l'égalité entre les sexes et la situation socialement construite des femmes. La conscience de cet enjeu majeur s'est développée tardivement et coïncide avec une plus grande porosité entre les différentes négociations multilatérales en cours.
- La reconnaissance croissante de la nécessité d'une approche intégrée du genre a permis de mettre le sujet sur la table de plusieurs négociations en dehors du cadre strict de la **déclaration et du plan d'action de Pékin en 1995**.
Créée en 2010, ONU-Femmes, l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, œuvre pour des interactions plus grandes entre les agendas politiques, économiques et environnementaux.
- Une montée en puissance progressive
 - Le premier pas est franchi à Marrakech en **2001** lors de la COP7 lorsque les Parties adoptent deux décisions concernant l'égalité de genre et la participation des femmes.
 - En **2009**, le groupe Femmes et Genre est constitué comme observateur auprès de la convention climat.
 - En **2011**, la Troïka+ des femmes leaders sur le genre et le changement climatique est créée lors de la COP16 à Cancun, à l'initiative du Mexique et de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique. Réseau de décideurs politiques engagés, la première troïka réunit les présidentes de la COP15 (Connie Hedegaard, Danemark), de la COP16 (Patricia Espinosa, Mexique) et de la COP17 (Maite Nkoana-Mashabane, Afrique du Sud).
 - Depuis la COP18 à Doha en **2012**, une journée genre est organisée au cours de chaque COP, qui fédère les nombreux événements parallèles organisés sur ces questions. Depuis cette date, le genre est également un point permanent à l'ordre du jour de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de la Convention.
 - Mary Robinson, ancienne présidente de la République d'Irlande, présidente de la Fondation pour la justice climatique, constatait lors de la COP20 de **2014** à Lima que « les instances de décision sur le changement climatique restent un monde masculin, basé sur les expériences des hommes ». C'est aussi à Lima qu'a été approuvé pour la première fois par une décision de la COP un programme de travail sur le genreiv.

B. Dans la perspective de la COP21

Jusqu'à la COP21, dans la perspective de laquelle de nombreux acteurs se sont mobilisés au niveau mondial pour porter le sujet plus haut dans l'agenda des négociations en vue d'un accord.

- En lien étroit avec le plaidoyer sur le genre, 18 pays lancent, en **février 2015** lors de la session de négociation de l'ADP à Genève, la Promesse de Genève sur les droits de l'homme et l'action climatique à l'initiative du Costa Rica. Par ce texte volontaire, les signataires marquent leur volonté de renforcer leurs échanges de bonnes pratiques et de connaissances entre experts du climat et des droits de l'homme au niveau national, en croisant les travaux du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et de la Convention-Cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le sujet des droits de l'homme et du genre gagne en visibilité dans les négociations pour un accord en décembre 2015.
- En **mars 2015**, au cours du 59^e Comité sur le statut de la femme (CSW59/Beijing+20) au siège des Nations unies à New York, la France organise avec la société civile un événement intitulé Inégalité de genre et changement climatique : une double injustice. Les intervenants, de haut niveau, pointent ces enjeux croisés dans cette enceinte onusienne habituellement peu rompue aux problématiques climatiques.
- En **septembre 2015**, la France organise, avec le PNUD et ONU-Femmes un événement de haut niveau pendant l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Intitulé Autonomiser les femmes dans l'action climatique, il réunit les gouvernements du Pérou, de la France et du Maroc ainsi que l'ancienne présidente de la Finlande, Tarja Halonen, et les agences onusiennes organisatrices.
- En parallèle, l'année 2015 voit la structuration d'un plaidoyer transversal des organisations de la société civile. En **juin 2015**, le groupe international Femmes et Genre auprès de la CCNUCC diffuse sa position centrée sur l'objectif que doit viser le futur Accord de Paris. Il appelle à la « mise en place d'un ambitieux partenariat global entre les pays qui s'engagent à atteindre le plus haut niveau de réduction des émissions nécessaire d'après les recherches scientifiques pour éviter un changement climatique catastrophique, en œuvrant de concert, suivant le principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, pour protéger, respecter et réaliser les droits humains pour tous, pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques en cours, pour répondre aux pertes et aux préjudices déjà encourus ainsi que pour créer un avenir juste et durable pour tous. »⁷

⁷

http://womensgenderclimate.org/wp-content/uploads/2015/06/WGC_FINAL_FRA.pdf

- L'Appel mondial des femmes pour la justice climatique est lancé en **juillet 2015**. Soutenu par près de 8000 personnes et plusieurs ONG communautaires, il demande une accélération de la lutte contre les dérèglements climatiques en assurant le respect des droits humains, d'un travail décent et juste, d'écosystèmes sains et d'une distribution équitable des richesses.⁸
- À l'**automne 2015**, la société civile (organisations de défense des droits des femmes, syndicats, peuples autochtones, jeunes...) se rassemble autour d'une campagne unitaire #Stand4Rights. Elle milite pour l'intégration dans le texte d'accord en négociation d'un ensemble de principes fondamentaux : droits humains, égalité de genre et pleine participation des femmes, droits des peuples autochtones, sécurité alimentaire, transition juste, équité entre les générations, intégrité et résilience des écosystèmes.
- En France, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes prend la problématique à bras le corps et lance un groupe de travail multi-acteurs chargé de la rédaction d'un plaidoyer, Les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique⁹. Le document est publié lors d'une conférence de niveau ministériel le **16 octobre 2015**, clôturée par le président de la COP21, Laurent Fabius. Il est doublé d'un appel signé par plus de mille personnes, dont plusieurs personnalités politiques, économiques, artistiques françaises.
- Pendant la COP21, le **8 décembre 2015**, Ségolène Royal organise une conférence sur le thème Femmes et Climat qui réunit de grandes figures internationales comme Mary Robinson, Winnie Byanyima et Vandana Shiva.

4 - Le genre dans les NDC et dans l'Accord de Paris

A. Les contributions nationales

- ***Environ un tiers des contributions compte des références sur le genre***
Plus de 50 pays, soit environ 30 % des pays ayant soumis une contribution (INDC), y mentionnent l'importance de la place des femmes dans la transformation des sociétés et des économies et de la prise en compte des questions de genre dans les politiques climatiques.
Selon une étude des INDC menée par l'IUCN en novembre 2015¹⁰, 55 des 140 Parties ayant remis une contribution à cette date, soit

⁸ <http://womenclimatejustice.org/the-call-french/>

⁹ http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/plaidoyer_femmes_et_climat.pdf

¹⁰ http://www.wocan.org/system/tdf/EGI-gender_in_mitigation_actions_0.pdf?file=1

39%, et représentant 17% des émissions de GES, mentionnaient explicitement le genre ou les femmes dans le contexte de leurs priorités nationales pour l'atténuation. Trois Parties, le Liberia, le Pérou et la Jordanie, mentionnaient leur Plan d'action sur le genre et le changement climatique dans leurs communications.

Étude de l'IUCN (novembre 2015)



Source : http://www.wocan.org/system/tdf/EGI-gender_in_mitigation_actions_0.pdf?file=1

Pour prendre quelques exemples, Le **Mexique** intègre le genre, ainsi que les Droits de l'homme, comme un critère transversal à toutes ses interventions. La perspective du genre est incluse dans les politiques d'atténuation, d'adaptation et de transferts de technologies et de renforcement de capacités.

Le **Malawi** adopte une approche transversale similaire en soulignant que les femmes sont un groupe vulnérable. Le **Pérou** inclut également le genre de manière transversale, soulignant le rôle actif des femmes dans la transition. Le **Maroc** fait du respect des droits de la personne et de l'équilibre homme-femme deux piliers de sa vision concernant son action en matière de changement climatique.

B. L'Accord de Paris

- *Un langage fort mais ciblé, une approche du genre encore trop partielle*

Le genre est mentionné cinq fois dans l'Accord de Paris :

- dans les considérants de la décision (« égalité des sexes, autonomisation des femmes ») ;
- dans le §103 sur la facilitation de la mise en œuvre et de la mise en conformité (« tout en tenant compte de l'objectif d'un équilibre entre les sexes ») ;
- dans le préambule : « Les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant [...] l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes » ;

- dans l'article 7 sur l'adaptation (§5) : « Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes » ;
- dans l'article 11 sur le renforcement des capacités (§2) : « Le renforcement des capacités devrait [...] représenter un processus [...] sensible à l'égalité des sexes ».

Le genre a donc été pris en compte à la fois comme principe transversal, à travers le préambule, et comme principe opérationnel dans le domaine de l'adaptation et du renforcement des capacités, avec un langage fort (« égalité des sexes », « autonomisation des femmes », « sensibles à l'égalité des sexes »).

Si elle reconnaît que c'est la première fois qu'un traité environnemental inclut un langage si fort en termes de droits humains et de genre, la société civile ne s'estime toutefois pas entièrement satisfaite, notamment du fait de l'inclusion de ces sujets principalement au préambule, qui n'a pas de valeur contraignante, alors que leur inclusion à l'article 2 traitant des objectifs avait été discutée lors des négociations et était une revendication importante de la société civile.

L'absence de mention du genre dans les articles opérationnels traitant du financement, où il a figuré dans certaines versions antérieures du texte, et dans une moindre mesure dans l'article traitant des technologies où il n'a jamais figuré, est également un regret pour la société civile.

Toutefois, un atelier sur le genre, coorganisé par le Secrétariat du Fonds vert et ONU femmes, lors de la semaine pour l'accélération de l'accès direct fin avril 2016 (voir infra) aborde la question.

Le genre à la semaine de l'accès direct du Fonds vert (avril 2016)

Le Fonds vert a organisé, à son siège à Songdo en Corée, une semaine pour l'accélération de l'accès direct fin avril 2016 afin d'aider les entités opérationnelles nationales accréditées à accéder rapidement à ses fonds en présentant des projets correctement montés. Cette semaine réunissait donc le Secrétariat du Fonds vert, des responsables des entités opérationnelles nationales accréditées et des représentants d'autres organisations pertinentes.

Cette semaine comprenait une journée d'atelier de formation à la perspective genre, coorganisée par le Secrétariat du Fonds vert et ONU Femmes.

L'atelier avait pour but de guider les entités opérationnelles dans l'inclusion de la perspective genre à leurs projets. En effet, le Fonds vert étant un fonds intermédié, c'est in fine aux entités opérationnelles accréditées que revient la responsabilité de mettre en œuvre sa politique genre dans les actions menées sur le terrain.

Cet atelier a permis de présenter une introduction approfondie au développement d'initiatives corrigeant les inégalités de genre et d'étudier des cas concrets dans les domaines des énergies soutenables et de l'agriculture climato-résiliente. Ces exemples ont permis de mieux identifier les barrières et les risques à prendre en compte lors de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre.

La seconde partie de la journée était dédiée à des exercices pratiques menés en groupes restreints par les participants. L'un des exercices consistait à modifier un projet qui n'avait pas pris en compte la perspective genre lors de son élaboration initiale. Le directeur adjoint d'ONU Femmes, M. Yannick Glemarec, a ensuite répondu aux questions des participants via téléconférence.

Lors de ses propos introductifs, le directeur de la programmation pays du Fonds vert (GCF's Director of Country Programming, M. Ousseynou Nakoulima) a rappelé l'importance de la politique et du plan d'action genre du Fonds vert comme des instruments clé pour guider les pays dans la prise en compte de la perspective genre dans leurs projets.

Source : <http://www.greenclimate.fund/-/women-key-agents-for-tackling-climate-change>

5. Les pistes d'action proposées par Ségolène Royal, Présidente de la Cop 21

- Transformer nos modes de production, de consommation, changer nos modes de vie suppose la mobilisation de tous, hommes et femmes. **La mise en œuvre effective de l'Accord de Paris ne peut se passer de contribution intellectuelle et active de la moitié de l'humanité.** Plusieurs secteurs, mais aussi plusieurs niveaux d'action sont décisifs pour renforcer l'efficacité des politiques climatiques en accroissant la participation des femmes à ces politiques.
- Il convient d'agir aussi bien dans les politiques d'atténuation et d'adaptation qu'au niveau des moyens de mise en œuvre (financements, transferts de technologie et renforcement des capacités). Pour prendre en compte les multiples facteurs qui produisent les inégalités de genre, **les efforts doivent également être portés de front à tous les niveaux : international, national, local et communautaire.**
- En effet, nous devons :
 - d'un côté **répondre aux besoins immédiats des femmes dans la plupart des régions du monde et soutenir financièrement les activités communautaires dans lesquelles elles sont fortement engagées** : des projets de petite échelle, plus souvent tournés vers la sphère domestique. C'est par exemple l'impressionnant travail de l'Alliance globale pour les foyers de cuisson améliorés qui doit être poursuivi ;
 - de l'autre **questionner les rôles joués par les femmes, et renforcer leur accès aux moyens élémentaires d'actions**, aux technologies et aux secteurs de la résilience et de la transition énergétique.

C'est dans cette perspective que la présidente de la COP21 propose de travailler sur 6 pistes d'action spécifiques.

Celles-ci portent sur ce qui relève très spécifiquement du climat.

Toutefois, la démarche des Objectifs du développement durable repose sur l'idée que chaque ODD participe à l'aboutissement des autres. Ainsi, la lutte contre le changement climatique (ODD 13) participera à l'aboutissement de tous les autres ODD.

En ce sens, certaines mesures telles que l'établissement d'état civil pour tous les citoyens d'un pays – y compris les femmes, la mise en place de systèmes de garde d'enfants, d'écoles, d'accès facilité à des toilettes, à l'alphabétisation et à l'éducation ne relèvent pas strictement du climat, mais faciliteront l'implication des femmes dans toutes les actions de lutte contre le changement climatique.

6 AXES DE REFLEXION 25 PROPOSITIONS D'ACTION

1 - Atténuer les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter et transférer les technologies

- a) Renforcer la représentation des femmes au sein des instances de concertation et d'élaboration des politiques climat locales, nationales et internationales.
- b) *Les NDC constitueront un cadre de référence pour le développement durable des pays et ainsi leur action en matière de changement climatique. Dans ce contexte, l'inclusion du genre à toutes les NDC serait souhaitable.*
- c) Prendre des mesures d'incitation nationales pour favoriser la participation des femmes aux programmes de formation sur les technologies bas-carbone et en particulier sur les énergies renouvelables.
- d) Soutenir la formation des femmes dans les secteurs du développement, de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des technologies vertes et conduire des campagnes de sensibilisation pour des technologies sûres, abordables et adaptées aux territoires et aux besoins des populations.
- e) Créer des programmes et des centres d'information ciblant les femmes sur les opportunités liées aux énergies propres.
- f) *Établir des cibles pour la participation des filles et des femmes dans les écoles agricoles en Afrique, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables et l'accès aux techniques agro-écologiques.*
- g) *Soutenir un programme massif de fourniture en appareils de cuisson au biogaz, de fours solaires, de foyers à combustion lente dans la logique de l'Alliance globale pour les foyers améliorés, dont l'objectif est de permettre à 100 millions de ménages de bénéficier de foyers améliorés dans le monde d'ici 2020.*
- h) Faire progresser la parité dans les secteurs de la transition énergétique, encore largement masculins, en féminisant les filières d'éducation et de formation et en luttant contre les stéréotypes.

2- Financer l'action

- a) Accroître la part des financements bilatéraux affectés à des projets climat comportant une dimension genre, en s'appuyant sur les marqueurs genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le CAD a établi qu'en 2013, 29 % de l'aide bilatérale de ses membres en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrait l'égalité femmes-hommes comme un objectif principal ou secondaire. Des objectifs graduels pourraient être fixés en cohérence avec les phases de revue prévues par l'Accord de Paris.
- b) Généraliser l'adoption d'une stratégie genre par toutes les institutions de financement travaillant avec la Convention Climat en s'assurant que leurs actions n'entraînent pas d'effets contre productifs sur les droits des femmes et sur les populations en général.
- c) Favoriser l'intégration du genre et des impacts sociaux dans les critères d'évaluation de l'efficacité des financements octroyés par ces mécanismes.
- d) Assurer au maximum l'éligibilité des organisations de femmes comme maîtres d'œuvre de financements climat et rendre possible l'obtention de micro-financements en adaptant les règles d'accès et les structures de redistribution de ces financements.
- e) Parvenir à la parité dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat, tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), la Facilité pour l'environnement mondial (GEF), le Fonds d'investissement pour le climat, le Mécanisme de développement propre (CDM), et le Fonds d'adaptation. À l'heure actuelle, les conseils d'administration de ces organes sont composés à moins de 15 % de femmes.

3- Poursuivre la recherche et évaluer l'action mise en œuvre

- a) Renforcer la coopération avec le GIEC pour une meilleure intégration de l'approche genre dans ses futurs travaux.
- b) Intégrer une approche genre dans les communications nationales que remettent les Parties à la CCNUCC tous les quatre ans. Cette approche devrait figurer à toutes les étapes de préparation des communications, de l'état des lieux au rapport, en passant par les ateliers préparatoires.
- c) Faciliter les échanges d'expérience sur les évaluations de programmes avec une approche genre et sur l'intégration effective des résultats d'évaluation.

4- Adopter un second programme de travail sous l'égide de la CCNUCC

- a) Commander une évaluation externe du programme de travail de Lima sur le genre, ses apports et les priorités d'action qui ressortent à l'échelle globale.
- b) Préparer un nouveau programme de travail biennal de la Convention Climat sur le genre pour adoption par la COP22. Ce programme devrait s'appuyer sur les enseignements et recommandations issus des deux ateliers du programme de travail de Lima tenus en 2015 et 2016, des soumissions des Parties et des observateurs, du document technique publié par le Secrétariat de la Convention.

Plusieurs axes ressortent d'ores et déjà :

- o inscrire les femmes comme cibles privilégiées dans les stratégies des mécanismes dépendant de la Convention Climat, comme par exemple le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices,
- o s'engager pour la parité au sein de toutes les instances et mécanismes de la Convention Climat,
- o renforcer la sensibilisation des délégations nationales à la participation des femmes aux processus de décision,
- o préparer le dialogue facilité de 2018 en y intégrant une approche genre. L'exercice pourrait, dans une logique incitative, donner lieu à une revue et une valorisation des stratégies genre lorsqu'elles ont été prévues dans les contributions nationales,
- o assurer la représentation de femmes de terrain aux sessions de négociation de la CCNUCC en mettant en place un cadre financier pérenne pour leur participation,
- o pérenniser le travail de mise en œuvre et de coordination du Secrétariat de la CCNUCC en le soutenant financièrement.

5- Intégrer une approche genre au sein de l'Agenda de l'action avant 2020

- a) *Au sein de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, qui a mobilisé 10 milliards de dollars lors de la COP21, consacrer la moitié des ressources dédiées aux productions décentralisées d'énergie à des projets portés par des groupes de femmes en circuit court.*
- b) *Au sein de l'Initiative CREWS sur les systèmes d'alerte précoce, prévoir le financement à parité : la moitié des actions seront financées pour des femmes.*

- c) Assurer l'intégration d'une approche genre dans la programmation de l'événement annuel de haut niveau prévu par la décision 1/CP.21 de Paris lors de chaque COP.
- d) Consacrer un Technical Expert Meeting (TEM) aux cobénéfices sur le développement durable d'une approche genre intégrée aux politiques climat. La décision 1/CP.21 prévoit de renforcer le « technical examination process on mitigation » sur la période 2016-2020 en étudiant les opportunités à fort potentiel d'atténuation et de cobénéfices en matière d'adaptation et de développement durable, et en s'appuyant sur le dernier état de la science disponible.

6- Renforcer la sensibilisation

- a) *Organiser et remettre un prix international annuel Femmes d'Afrique et climat, intitulé Prix Wangari Maathai – Ségolène Royal, comme annoncé par la présidente de la COP21 en marge de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris en avril 2016. Pour renforcer sa visibilité et travailler en synergie, ce prix pourrait, lors de la COP22, faire l'objet d'une cérémonie commune avec le prix international remis par le groupe d'observateurs Femmes et genre. Ce dernier prix, créé en 2015, a une vocation annuelle. L'AFD et la GIZ ont marqué leur intérêt à le soutenir.*
- b) Mener une campagne de sensibilisation en France dans les médias et au sein de l'Éducation nationale visant à féminiser plus largement les filières universitaires et de la recherche scientifique liées aux secteurs de la transition énergétique.

c)

Annexe

Le changement climatique et les inégalités de genre : qu'en disent les scientifiques ?

Rédaction: Valérie Belrose (CGDD, Direction de la recherche et de l'innovation, service de la recherche)

Cette synthèse bibliographique a été élaborée en s'appuyant sur les productions des groupes de travail réunis dans le cadre du cinquième rapport du GIEC, sur diverses publications parues entre 2014 et 2016, et sur les apports de la conférence scientifique internationale « Our Common Futur Under Climate Change » (Paris, juillet 2015).

De nombreuses publications¹¹ démontrent que les événements et catastrophes climatiques accentuent les inégalités de genre déjà créées par divers déterminants socio-économiques, institutionnels, culturels et politiques. Les interactions entre ces déterminants qui sous-tendent les relations de pouvoir (âge, richesse, ethnie, classe sociale, statut marital...), d'autres facteurs structurels et locaux générateurs d'inégalités, et les événements climatiques s'inscrivent dans un cadre complexe et dynamique (Nightingale, 2009 ; UNFPA, 2009 ; Arora-Jonsson, 2011 ; Willinger and Knight, 2012 ; Van Aelst, 2015).

La vulnérabilité différentielle entre hommes et femmes au regard du changement climatique provient en effet d'un accès différencié aux ressources sociales et environnementales nécessaires pour l'adaptation : moindre accès des femmes aux ressources financières, foncières, à l'éducation, à la santé, et dans de nombreuses économies rurales basées sur une agriculture de subsistance, moindre accès aux prévisions météorologiques et aux services de conseil agricole (Nyasimi et al., 2015 ; Perez et al., 2015 ; Jost et al., 2016 ; Mehar et al., 2016), exclusion des processus de décision et du marché du travail (Paavola, 2008 ; Djoudi and Brockhaus, 2011 ; Rijkers and Costa, 2012).

11 Lambrou and Paina, 2006 ; Adger et al., 2007 ; Brouwer et al., 2007 ; Shackleton et al., 2007 ; Carr, 2008 ; Demetriades and Esplen, 2008 ; Galaz et al., 2008 ; Osbahr et al., 2008 ; Buechler, 2009 ; Nelson and Stathers, 2009 ; Nightingale, 2009 ; Terry, 2009 ; Dankelman, 2010 ; MacGregor, 2010 ; Alston, 2011 ; Arora-Jonsson, 2011 ; Omolo, 2011 ; Resurreccion, 2011 ; Heckenberg and Johnston, 2012 ; Zotti et al., 2012 ; Alston and Whittenbury, 2013 ; Rahman, 2013 ; Shah et al., 2013

1. L'impact sur les charges de travail

- Différentes études de cas conduites par des scientifiques permettent de documenter l'impact différencié du changement climatique sur les hommes et les femmes. Par exemple, en Australie (Eriksen et al., 2010 ; Alston, 2011) une sécheresse qui a duré 10 ans a engendré une évolution différenciée des charges de travail, un isolement des hommes, ainsi qu'une hausse des dépressions et suicides, alors que les femmes, mobilisées notamment sur le soutien aux autres et sur les soins de santé, ont souffert d'une surcharge de travail (travail sur l'exploitation et travail salarié à l'extérieur), aux dépens de leur propre santé. En Inde (Lambrou and Nelson, 2013), les pertes de récolte ont généré une surcharge de travail pour les femmes, en particulier celles des castes les plus basses, à la fois en termes de travail salarié et de récolte de bois de feu, tandis que dans les bidonvilles l'approvisionnement en eau traditionnellement assuré par les femmes est devenu une charge exorbitante pour elles (Kher et al., 2015).
- Différents auteurs montrent que la charge de travail est accrue pour les deux sexes lors de catastrophes climatiques (au Vietnam : Campbell et al. 2009 ; au Cambodge : Resurreccion 2011), mais cette surcharge est souvent plus difficile à assumer pour les femmes, déjà investies dans de nombreux travaux et soins aux autres¹². Chaque sexe peut être amené à accepter des activités salariées culturellement réprouvées (au Cambodge : Resurreccion, 2011), ou à rechercher la protection d'une caste supérieure (au Népal : Onta and Resurreccion, 2011). L'émigration des hommes est une autre stratégie d'adaptation, documentée tant au Vietnam qu'au Niger et en Afrique du Sud, faisant reposer la totalité des travaux (agricoles et autres) sur les épaules des femmes (Goh, 2012 ; Chindarkar, 2012). Dans certains cas, cette émigration des hommes peut également constituer une opportunité pour les femmes, leur permettant de sortir du rôle qui leur est traditionnellement alloué, d'explorer de nouvelles options et d'avoir accès aux espaces de décision publique (CIDA, 2002 ; Fordham et al, 2011).
- Au-delà de ses impacts sur le travail domestique, agricole et salarié, le changement climatique entraîne des conséquences sur les autres moyens de production et de subsistance. Ainsi, en Ouganda, Quisumbing (2011) constate que les hommes sont en capacité d'accumuler des terrains après des inondations, alors que les sécheresses mettent à mal les biens non fonciers des femmes¹³.

12 Nelson and Stathers, 2009 ; MacGregor, 2010 ; Petrie, 2010 ; Arora-Jonsson, 2011 ; Kakota et al., 2011 ; Resurreccion, 2011 ; Muthoni and Wangui, 2013 ; Shah et al., 2013 ; Mnimbo et al., 2016 ; Pham et al., 2016

13 A l'échelle mondiale, les femmes représentent moins de 20 % des propriétaires fonciers, alors qu'elles représentent environ 43% de la main d'oeuvre agricole (FAO, 2010, 2011).

2. L'impact sur la santé

- Différentes études scientifiques mettent en évidence les impacts différenciés du changement climatique sur la santé des femmes : sous-alimentation accentuée observée en Tanzanie et au Malawi, du fait que la nourriture est distribuée prioritairement aux autres membres de la famille (Nelson and Stathers, 2009 ; Kakota et al., 2011 ; Lambrou and Nelson, 2013), davantage de maladies transmises par l'eau et d'infections gynécologiques suite aux inondations (Neelormi et al., 2008 ; Campbell et al. 2009).
- Hommes et femmes vivent différemment les stress liés à la chaleur, à la fois pour des raisons physiologiques et des facteurs sociétaux. La plupart des études réalisées dans les pays européens montrent que les femmes sont davantage exposées à ce stress, mais leur vulnérabilité physiologique accrue peut être compensée dans certains cas grâce à de meilleurs réseaux sociaux d'entraide. La canicule européenne de 2003 a montré que les femmes âgées constituaient le public le plus vulnérable (D'Ippoliti et al., 2010) alors qu'à Chicago (Kovats and Hajat, 2008), les hommes ont été davantage vulnérables en raison de leurs faibles connexions avec les réseaux d'entraides.
- Enfin, la maternité constitue pour les femmes une période de vulnérabilité accrue à la canicule (Strand et al., 2012) et aux diverses maladies infectieuses qui peuvent se développer après une catastrophe climatique (Van Kerkhove et al., 2011).

3. L'impact en termes de stress et de violences

- Les événements climatiques, qu'il s'agisse de catastrophes ou de transitions progressives, peuvent provoquer indirectement des effets sociaux tels qu'une augmentation de la violence entre hommes et femmes à l'intérieur des foyers, en lien avec des tensions accrues, la rupture de dispositifs de sécurité, des pertes de ressources, des deuils... Ceci est documenté aussi bien en Australie (Anderson, 2009 ; Alston, 2011 ; Parkinson et al., 2011 ; Hazeleger, 2013), qu'en Nouvelle-Zélande (Houghton, 2009), aux États-Unis (Jenkins and Phillips, 2008), au Vietnam (Campbell et al., 2009) ou encore au Bangladesh (Pouliotte et al., 2009). Dans ce dernier pays, Pouliotte et al. (2009) constatent qu'à la suite de l'émigration des hommes, les femmes peuvent être exploitées, non respectées ou confrontées à des conditions de travail non sécurisées.
- Enfin, les femmes et les jeunes filles subissent davantage de violences domestiques à la suite des catastrophes, en particulier lorsqu'elles sont hébergées dans des structures d'urgence. Ceci a été notamment documenté aux États-Unis et en Australie (Anastario et al., 2009 ; Whittenbury, 2013).

4. L'impact en termes de mortalité

- La relation entre genre et mortalité suite à une catastrophe climatique est complexe. À l'échelle mondiale, les victimes féminines sont plus nombreuses, mais on observe des variations régionales. Peraza et al. (2012) constate, suite à une canicule, un taux accru de mortalité par déficit rénal, chez des ouvriers agricoles masculins travaillant dans une plantation de canne à sucre au Salvador. À l'inverse, Renton (2009) rapporte davantage de souffrance et de mortalité liées à la canicule chez les femmes qui récoltent le thé au Malawi, au Kenya, en Inde et au Sri-Lanka, en lien avec des incitations répétées à ne pas faire de pause. Garcia-Pina et al. (2008) mettent en évidence en Espagne un taux accru de situations d'urgence liées à des pics de chaleur dans la population jeune (moins de 50 ans), citadine et masculine. Durant la canicule de 2003 à Paris, une surmortalité globale est constatée chez les femmes, ainsi que chez les hommes en âge de travailler, potentiellement en lien avec une exposition accrue de ces derniers (Fouillet et al., 2006). Une étude réalisée dans plusieurs métropoles a conclu à des schémas variables de relations entre genre et mortalité par stress thermique : risque accru pour les femmes à Mexico, mais l'inverse était vrai à Santiago et Sao Paulo (Bell et al., 2008). Aux États-Unis, le risque de mortalité lié aux inondations est plus élevé chez les hommes (Jonkman and Kelman, 2005).

- D'une manière générale, les taux de mortalité observés chez les hommes et les femmes sont fortement dépendants de constructions sociales différentes pour les deux sexes. La revue conduite par Neumayer and Plümper (2007) sur les mortalités observées à la suite d'événements extrêmes enregistrés dans 141 pays entre 1981 et 2002 montre que, si le statut socio-économique des femmes est bas dans un pays donné, les catastrophes y tuent davantage de femmes, ou à un âge plus jeune que les hommes. Par ailleurs, Röhr (2006), Alam and Collins (2010), Nellesmann et al. (2011) et Rahman (2013) confirment qu'au Bangladesh les décès observés à la suite d'inondations sont liés notamment au fait de savoir (ou pas) nager. En 2007, la mortalité suite à un cyclone y a été 5 fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. Toujours au Bangladesh (Saito, 2009), ainsi qu'au Nicaragua (Bradshaw, 2010), les facteurs sociaux restreignant la mobilité des femmes (comme le fait, pour les femmes de la classe moyenne, de devoir rester à la maison, de devoir être accompagnée par un homme de la famille pour pouvoir sortir) conduisent les femmes à attendre chez elles pendant les inondations, bien que leur habitation soit en zone à risque. De même, la prise en charge des enfants et des personnes âgées ralentit leur fuite. À l'inverse,

le taux de mortalité des hommes augmente lorsque ceux-ci, portés par la norme culturelle, adoptent un comportement héroïque de sauveteur (Röhr, 2006 ; Campbell et al., 2009 ; Resurreccion, 2011).

- En dehors des catastrophes, le changement climatique peut également induire des mortalités différenciées : signalons en Inde une mortalité accrue

par suicide d'hommes agriculteurs (Kennedy and King, 2014) induite par des pertes de récolte qui les empêchent de rembourser leurs crédits.

5. Quels constats scientifiques sur la prise en compte du genre dans les politiques d'adaptation ?

- La prise en compte de la vulnérabilité différentielle des hommes et des femmes face aux enjeux de l'adaptation peut favoriser l'émergence de solutions sensibles au genre et contribuer à réduire la vulnérabilité des deux sexes (Alston, 2013 ; Nahian et al., 2015)¹⁴. À l'inverse, l'évaluation de dispositifs d'investissement a montré que la non prise en compte des enjeux de genre et des facteurs sociaux sources d'inégalités risquait de renforcer les vulnérabilités existantes (Vincent et al., 2010 ; Arora-Jonsson, 2011 ; Figueiredo and Perkins, 2012 ; Huynh and Resurreccion, 2014 ; Le Masson, 2015) ou de compromettre l'efficacité desdits dispositifs (Wong, 2016). Par exemple, dans les économies rurales, les soutiens publics aux cultures de rente et aux entreprises non agricoles sont de nature à favoriser les hommes, ces activités étant vues comme masculines dans les zones rurales (Gladwin et al., 2001). A contrario, les stratégies adaptatives basées sur la conservation peuvent nécessiter un surcroît de travail, que les femmes ne sont pas forcément en mesure de fournir (Baipheti et al., 2008).
- Goulden et al. (2009), Vincent et al. (2010) puis Below et al. (2012) constatent que les politiques qui favorisent un accès équitable à l'éducation pour les deux sexes et le renforcement du capital social se révèlent les plus efficaces pour faciliter l'adaptation des femmes agricultrices. Les approches basées sur les droits paraissent également être de bons outils, dans la mesure où elles se concentrent sur la manière dont les pratiques institutionnelles façonnent l'accès aux ressources et aux processus de décision, ainsi que la construction sociale des genres et ses interactions avec les autres facteurs générateurs d'inégalités (Tschakert and Machado, 2012 ; Bee et al., 2013 ; Tschakert, 2013).
- Le cinquième rapport du GIEC (Niang et al., 2014) considère l'intégration du genre dans les politiques africaines d'adaptation comme une condition impérative de leur réussite : il s'agit prioritairement d'autonomiser les femmes et de permettre leur participation aux prises de décision (Patt et al., 2009), de prévenir la déscolarisation des filles en lien avec l'augmentation des charges de travail domestique (Raworth, 2008 ; Romero Gonzalez et al., 2011) et enfin de prendre en compte la vulnérabilité des femmes dans les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les hommes, notamment la migration (Djoudi and Brockhaus, 2011).

14 Bien que non scientifique formellement, il convient de mentionner ici une étude réalisée par la Banque mondiale en 2014, qui constate que les stratégies d'adaptation privilégiées par les hommes (interventions à grande échelle, comme l'irrigation) et par les femmes (améliorations concrètes et communautaires dans la vie quotidienne, indépendamment de grands projets) diffèrent significativement et peuvent être complémentaires.

- Signalons également qu'en matière de réduction des risques liés aux catastrophes climatiques, Buvinic (1999) constate, sur l'exemple de l'ouragan Mitch frappant la ville de La Masica au Honduras, que l'éducation des femmes et leur mobilisation dans les systèmes précoces d'alerte est de nature à réduire fortement la mortalité globale, du fait des réseaux sociaux étendus dont ces femmes disposent, leur permettant d'identifier efficacement les personnes les plus vulnérables dans leur communauté.
- Par ailleurs, Bradshaw and Fordham (2013) mettent en évidence la nécessité de mieux coordonner les politiques de réduction des risques et de prise en charge humanitaire suite à une catastrophe climatique, en prenant davantage en compte la question des violences subies par les femmes et les jeunes filles : notamment violence dans les abris et les hébergements d'urgence, risque d'accident ou d'attaque lors des trajets quotidiens pour aller chercher de l'eau (Kevany and Huisingsh, 2013).

6. Perspectives

Le lien entre adaptation au changement climatique et genre est bien établi au plan scientifique. Différents auteurs pointent néanmoins la nécessité de mettre en place des dispositifs de collectes de données intégrant l'âge et le sexe, en accompagnement des politiques de développement, de réduction des risques liés aux catastrophes et d'adaptation au changement climatique. Ce n'est qu'en exploitant scientifiquement ces données que le lien complexe entre changement climatique, genre et divers facteurs sociaux, économiques et culturels pourra être mieux compris.

À l'inverse, la question d'un éventuel lien entre atténuation du changement et genre est rarement étudiée par les scientifiques. Bendlin (2014) considère qu'une approche par le droit des femmes constituerait un cadre adapté pour des travaux de recherche sur l'atténuation, tandis que Salehi et al. (2015) montrent, sur la base d'une étude conduite en Iran, que les femmes sont davantage proactives en termes de comportements allant dans le sens d'une réduction des émissions de CO₂ (les hommes se plaçant davantage dans une posture cognitive).

Pour terminer cette revue, il convient de mentionner les travaux de Mc Kinney et Fulkerson (2015), qui observent que les pays ayant une forte présence féminine dans leurs instances de gouvernance ont globalement une empreinte climatique (émissions de CO₂) plus faible. Ils interprètent leurs résultats en considérant les femmes et l'environnement comme deux dimensions connexes d'une même logique d'exploitation, et suggèrent que l'égalité des genres et l'amélioration du statut des femmes recèlent un fort potentiel à l'échelle mondiale pour l'atténuation du changement climatique.

Notes

ⁱ Il s'agit bien ici d'inégalité de genre, concept sociologique désignant les rapports sociaux de sexe, et de façon concrète, l'analyse des statuts, des rôles sociaux, et des relations entre les hommes et les femmes : « appliqué aux politiques publiques, le genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite » .

ii Un corpus d'accords internationaux met en exergue les nombreuses interactions entre développement durable et genre. Les premiers pas ont lieu en 1979 dans le registre des droits de l'homme avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, par laquelle les États s'engagent à mettre en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations. La Convention est suivie en 1995 de l'adoption du plan d'action de Pékin, dont le onzième objectif stratégique est de favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement. Dès 1992, deux des conventions de Rio, sur la désertification et sur la biodiversité soulignent en préambule l'enjeu d'une pleine participation tant des hommes que des femmes à tous les programmes et politiques. Si la Convention cadre sur les changements climatiques n'en fait pas état, le sujet émerge des négociations à partir de la COP7 en 2001, puis s'affirme lors de la COP18 en 2012.

iii Il ne s'agit pas d'adopter une approche stricte d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse des températures bien en deçà de deux degrés d'ici la fin du siècle. L'objectif est bien plutôt d'accélérer la transition énergétique des territoires, renforcer la résilience des populations et promouvoir les droits de l'homme tout en faisant reculer la pauvreté. Cela suppose de développer la recherche et la collecte de données sexo-spécifiques, de lutter contre les discriminations, de renforcer la participation des femmes à tous les processus de consultation, de définition et de mise en œuvre des politiques publiques et de renforcer les capacités.

iv **Le programme de travail de Lima sur le genre**

Dynamique de négociation

Le programme, développé à partir d'une soumission du Malawi, a été âprement négocié dans le cadre de l'organe subsidiaire pour la mise en application (SBI), certains États refusant toute mention « d'égalité des genres » pour lui préférer celle « d'équilibre des genres », terme plus flou. Le soutien du Mexique, de l'UE, des États-Unis et du Malawi ont été déterminants pour faire approuver le programme.

Mandat, innovation

Ce programme est mis en œuvre par le Secrétariat de la Convention pour une durée de deux ans (2015 et 2016). Il vise une mise en œuvre renforcée et accélérée de politiques climatiques corrigeant les inégalités de genre, l'élargissement du mandat à tous les domaines de la négociation, mais aussi une représentation accrue des femmes parmi les délégations.

Action mise en œuvre et revue des avancées

Un premier atelier sur les politiques climatiques corrigeant les inégalités de genre s'est tenu à Bonn en juin 2015. Dédié aux problématiques d'atténuation et de transferts de technologie, il a permis de définir les concepts et de démontrer les impacts et co-bénéfices des approches genre des mécanismes et fonds de la CCNUCC sur le développement économique et social. Un second atelier sur le même modèle, mais traitant cette fois-ci des enjeux de genre à partir de l'angle de l'adaptation et du renforcement des capacités a eu lieu en mai 2016 à Bonn.

Soumissions des Parties et des observateurs

Les ateliers, ainsi que la préparation d'un nouveau programme de travail sur le genre pour adoption à Marrakech, ont été l'objet de nombreuses soumissions des Parties et des observateurs.

L'UE a publié une soumission sur ces deux points en février. L'Indonésie, les États-Unis, le Malawi, le Kenya, la RDC (au titre des PMA), la Suisse, le Bangladesh, l'Ouganda, Sao Tome et Principe ont également fait des soumissions concernant l'atelier qui s'est tenu en mai 2016. Concernant l'atelier de 2015, Les États-Unis, le Chili pour le groupe de négociation AILAC, l'UE, le Soudan, l'Angola pour les PMA, le Népal, le Pérou, le Nigéria et le Mozambique avaient présenté des soumissions.

De nombreux observateurs ont également remis des soumissions. Citons l'IUCN, le PNUD, ONU-FEMMES, Care International, CIEL, MRFCJ, WEDO et WECF.

2 ateliers pour un état des lieux des sujets, des pratiques et des politiques, pour l'identification des besoins et des recommandations

Le premier atelier mené dans le cadre du Programme de Lima sur les politiques climatiques corrigeant les inégalités de genre (gender responsive) dans les domaines de l'atténuation et des transferts de technologies s'est tenu à Bonn les 8 et 9 juin 2015. Il a réuni de nombreuses Parties, des organisations observatrices de la société civile, des agences onusiennes et de nombreux processus et institutions de la CCNUCC (TEC, FV, FEM...). Il était structuré autour de quatre sessions proposant des présentations d'experts et un temps de débat avec la salle : La première session, introduite par WEDO et l'IUCN, visait à définir les termes et concepts pertinents pour la prise en compte du genre dans le domaine du changement climatique. La deuxième session permettait de souligner l'importance et les bénéfices d'intégrer le genre aux actions d'atténuation et aux transferts de technologies, grâce aux exemples présentés par plusieurs Parties et organisations.

La troisième session, durant laquelle intervenaient le CTCN, le TEC, le Fonds vert, le FEM et le MDP, présentait les opportunités et défis pour l'intégration du genre aux processus et mécanisme de la CCNUCC concernant l'atténuation et les transferts de technologies.

La quatrième session, présentait les opportunités et défis pour améliorer la prise en compte du genre dans les actions d'atténuation et les transferts de technologies.

Le deuxième atelier prévu par le programme de travail de Lima sur le genre s'est tenu les 18-19 mai à Bonn. Complémentaire à l'édition 2015 sur les politiques d'atténuation et les transferts de technologies, il a traité de l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation et de renforcement des capacités. Cet atelier d'experts a étudié les moteurs du changement à partir d'exemples de terrain et d'institutions, et a produit des recommandations en vue de la reconduction du Programme de travail de Lima qui doit faire l'objet d'une décision lors de la COP22.